

# Améliorer la qualité écologique: Pour la nature et les contributions

De nombreux producteurs auraient la possibilité d'améliorer la qualité de leurs surfaces de promotion de la biodiversité. C'est souvent pas trop difficile – et les avantages sont nombreux.

Amener les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) au niveau de qualité II peut apporter différents avantages en bio: l'augmentation de la biodiversité améliore l'équilibre écologique de la ferme, les surfaces de qualité II peuvent être comptées comme mesures d'encouragement de la biodiversité pour le contrôle bio – et les contributions financières sont intéressantes.

Le Naturama Aargau et le centre agricole de Liebegg AG ont organisé début mai un cours sur le thème de la revalorisation des SPB. Les agriculteurs argoviens ont pu s'informer sur les différentes possibilités sur le domaine bio de Walter et Louis Schneider à Würenlingen AG. Les Schneider font depuis longtemps beaucoup d'efforts écologiques, et ils peuvent présenter quelques éléments de SPB écologiquement très intéressants. Ils réalisent aussi haut la main les douze mesures d'encouragement de la biodiversité (voir encadré) exigées par le Cahier des charges de Bio Suisse.

Il est important que les producteurs sachent estimer quelles SPB ont le potentiel pour le niveau de qualité II. Les possibilités pour les SPB de type prairies extensives, pâturages extensifs, vergers haute-tige et haies sont présentées



Prairies extensives cherchent diversité. Photo: L. Pfiffner, FiBL

## Prairies extensives:

### Il faut souvent passer par un nouveau semis

«Pour les prairies extensives, c'est la diversité des espèces qui décide si elle atteignent le niveau de qualité II», explique Erich Huwiler, professeur au centre agricole de Liebegg AG. «Parmi les espèces d'une liste correspondant au site, il doit y en avoir six réparties de manière homogène sur toute la surface pour atteindre le niveau de qualité II.» Si ce n'est pas encore le cas aujourd'hui mais que le site possède les conditions requises, il faut en général ressemer la prairie pour réussir. «Les sursemis n'arrivent en général pas à s'implanter», fait remarquer Huwiler. Les semis de printemps effectués entre fin avril et début mai ont fait leurs preuves après un labour précoce et plusieurs hersages à intervalles réguliers. «Les fleurs prairiales désirées germent très lentement», explique-t-il, «donc des coupes de nettoyage régulières sont nécessaires pendant les premiers mois après le semis.» En règle générale, un peuplement se maintient une fois qu'il s'est établi si on respecte les exigences d'exploitation. Cela signifie ne pas faucher avant le 15 juin en plaine, enlever l'herbe fauchée et ne pas fertiliser. Et les faucheuses-conditionneuses sont interdites pour les prairies extensives de qualité II. La Confédération paie un supplément de 1500 francs par hectare pour les prairies extensives de niveau de qualité II. spu



Vergers haute-tige: nombreuses possibilités. Photo: spu

## Vergers fruitiers haute-tige:

### Éléments structurels ou surface corrélée de NQ II

Les exigences pour le niveau de qualité II (NQ II) sont un peu plus complexes dans les vergers haute-tige. Il faut remplir toute une liste d'exigences minimales dont par exemple une proportion d'au maximum deux tiers de nouvelles plantations, la preuve d'une surface de SPB corrélée, un minimum de 10 arbres ou une surface minimale de 20 ares ainsi que des distances et densités de plantation minimales et maximales. «En plus de la liste il faut des sites naturels ou artificiels de nidification pour les oiseaux, au moins un pour dix arbres», explique Markus Peter du service de l'agriculture du canton d'Argovie. Ensuite il faut en plus que la surface corrélée atteigne le NQ II ou, si ce n'est pas le cas, installer des éléments structurels dans le verger haute-tige. «Ça peut être par exemple des tas de branches ou de pierres, des arbres avec une forte proportion de bois mort, des surfaces de sol nu ou des aides à la nidification pour les abeilles sauvages», précise Peter. «Toutes ces mesures visent en premier lieu l'encouragement des oiseaux. Il peut donc être judicieux de demander aux organisations locales de protection de l'environnement ou des oiseaux quelles espèces d'oiseaux sont présentes dans la région et quelles mesures il faut prendre pour les favoriser.» Le NQ II provoque dans les vergers un véritable saut des contributions: elles passent de 15 à 45 francs par arbre. spu

ci-dessous. Le niveau de qualité II est aussi possible dans les vignes riches en biodiversité. Une bonne vue d'ensemble des différents types de SPB, des exigences pour les niveaux de qualité I et II et des montants des contributions se trouvent dans le document «Aperçu: Paiements directs aux exploitations suisses à l'année» de l'Office fédéral de l'agriculture. En plus des contributions pour la qualité, d'autres sont possibles selon les régions en fonction des projets de mise en réseau et de qualité du paysage. *Markus Spuhler*

→ [www.ofag.admin.ch](http://www.ofag.admin.ch) > Thèmes > Paiements directs  
> Contributions à la biodiversité > Contribution pour la qualité

→ [www.filme.bioaktuell.ch](http://www.filme.bioaktuell.ch)



Les pâturages extensifs sont sous-estimés. *Photos: spu*

### **Pâturages extensifs:**

#### **Biodiversité sur toute la surface ou éléments structurels**

Du point de vue agricole et écologique, les pâturages extensifs ont un peu vivoté dans l'ombre au cours des dernières années. «À tort», trouve Thomas Baumann, agriculteur et collaborateur au Naturama Aargau dans le domaine de la protection de la nature. Leur intérêt agricole pour le jeune bétail et les vaches tarées ne doit pas être sous-estimé: «Dans les pâturages extensifs, les génisses apprennent à manger de grands volumes de fourrages à cause de leur faible densité énergétique.» Et du point écologique les pâturages extensifs offrent des habitats intéressants pour les insectes ainsi que des surfaces ouvertes pour les plantes à graines et les êtres vivants du sol. Les exigences pour le niveau de qualité II peuvent être remplies de deux manières: soit il faut six espèces d'une liste correspondant au site réparties de manière homogène sur toute la surface, soit, s'il y a des haies ou des buissons épineux ou riches en espèces sur au moins cinq pourcent de la surface, il suffit que six espèces indicatrices soit présentes régulièrement sur 20 pourcent de la surface. Pour limiter au maximum requis de 50 mètres la distance entre les petites structures, on peut rajouter des éléments structurels comme des arbres ou des tas de branches ou de pierres. Le niveau de qualité II permet de recevoir 700 francs par hectare de contributions supplémentaires. *spu*



### **Remplir le check-up Biodiversité**

Depuis cette année, les producteurs doivent présenter lors du contrôle le résultat du check-up Biodiversité de Bio Suisse. Une plateforme en ligne permet de le remplir, et les gens de Bio Suisse vous aident volontiers (tél. 061 204 66 38). Tous les producteurs devront présenter à partir de 2016 12 mesures de biodiversité parmi un choix de plus d'une centaine de possibilités. Les proportions de SPB de niveau de qualité I ou II donnent droit à différents nombres de mesures remplies, et certaines exigences nécessaires pour atteindre le niveau de qualité II peuvent en plus être comptées comme mesures séparées. *spu*

→ [www.bio-diversitaet.ch/fr](http://www.bio-diversitaet.ch/fr)



Les replantations améliorent rapidement les haies.

### **Haies:**

#### **Cinq espèces arbustives et des arbres ou des épineux**

Les haies offrent de précieux habitats et cachettes pour les petits mammifères comme les lièvres ou les hérissons. Elles sont aussi importantes pour les oiseaux comme par exemple la pie grièche écorcheuse, qui embroche les insectes capturés sur les épines des buissons pour les manger plus tard. Le niveau de qualité II peut être atteint relativement vite dans les haies si elles font déjà au moins deux mètres de largeur et sont composées d'espèces indigènes. Exigences supplémentaires: pour 10 mètres linéaires, les haies doivent comporter au moins 5 espèces arbustives indigènes différentes, et au moins 20 pourcent de la strate buissonnante doivent être composés de buissons épineux s'il n'y a pas tous les 30 mètres un grand arbre typique du paysage local. «On peut planter des buissons adéquats s'il n'y en a pas encore. La haie donne ensuite immédiatement droit aux contributions si les autres conditions sont remplies», explique Bea Vonlanthen d'Agrofutura. Il est aussi décisif que l'ourlet herbacé – il s'agit d'une bande de surface herbagère ou à litière extensive adjacente de 3 à 6 mètres de largeur – soit fauché de manière échelonnée à intervalles d'au moins 6 semaines. Le niveau de qualité II permet de recevoir pour les haies des contributions SPB supplémentaires de 20 francs par are. *spu*